



Compte-rendu CHSCT départemental du mardi 27 juin 2017



Plan de prévention contre les risques psychosociaux

L'académie de Clermont-Ferrand sera pilote pour mettre en place un plan de prévention contre les risques psychosociaux. Six académies étaient volontaires dont celle de Clermont. M. Bergopsom, secrétaire général chargé des ressources humaines, a présenté les modalités de sa mise en œuvre. Il s'agira d'une action partagée avec le CHSCT. Un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'ARACT (Agence nationale de Recherche pour l'Améliorations des Conditions de Travail) a été engagé.

Les risques psychosociaux (RPS) sont à l'intersection des dimensions individuelle, collective et organisationnelle de l'activité professionnelle. La nature et l'origine de ces risques placent donc l'organisation et le dialogue social au cœur de l'action. L'ARACT amènera l'expertise et l'Académie construira le plan d'action.

Dans l'organisation du comité de pilotage de ce plan, se pose la question de la place du secrétariat des CHSCT. Les membres des CHSCT-D et A disposeront des mêmes niveaux de formation dispensés par l'ARACT. Un diagnostic précèdera l'élaboration d'un programme de prévention. Il sera réalisé soit à partir d'un questionnaire soit des remontées des CHSCT-D.

L'administration est responsable du bien-être et de la santé des personnels. L'approche doit être partagée. Ce plan devrait être opérationnel à partir de juin 2018. **La FSU 63 apprécie la focalisation de notre administration sur les RPS, lesquels ont été jusqu'à présent minimisés, tout en dénonçant depuis longtemps l'impact des réformes et de l'organisation du travail sur la détérioration des conditions de travail des personnels.**

L'assistant de prévention demande du temps pour les formateurs relais et fait remarquer la complexité d'introduire un volet Risques Psycho-Sociaux dans les DUERP qui peinent à être réalisés. A ce jour 15 DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) sur 72 l'ont été. L'introduction d'un volet RPS dans ces DUERP risque d'être très coûteux. La culture des DUERP n'est pas encore entrée dans les écoles.

Visites d'écoles et d'établissements

Des représentants du CHSCT ont effectué une visite d'école au groupe scolaire Emile Zola à Thiers. Cette démarche a été appréciée par les deux directrices. Bien que le compte-rendu de cette visite n'ait pu être voté, au vu des délais de transmission des documents aux organisations syndicales, le bilan des préconisations sera transmis à la municipalité. Le CHSCT demande la rationalisation des clés et la priorité aux visites médicales des enseignants.

Les organisations syndicales ont pointé l'erreur que l'IEN de la circonscription soit présent sur tous les entretiens. Cette erreur a été reconnue par l'administration et ne se reproduira pas. L'absence de l'Inspecteur Santé et Sécurité a été déplorée.

L'administration a fait part de l'ambition de la commune de Thiers pour ses écoles, de rechercher des financements pour une restructuration de l'ensemble du parc scolaire sur un long terme.

La FSU a rappelé la revendication de la mise en place d'un fonds de péréquation par l'état pour une équité territoriale de l'entretien des écoles.

Pour l'année prochaine sont prévues des visites des collèges de Clermont-Ferrand Albert Camus et de Billom, une école en REP et une école en milieu rural. Les adultes seront communiqués à la rentrée.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail avait proposé suite à une inspection que l'école de Jumeaux soit visitée pour suivre l'avancement des améliorations préconisées.

La FSU propose une école de REP+, comme Jean de la Fontaine à Clermont-Ferrand.

Vous pouvez faire remonter vos souhaits de visite par le CHSCT en vous adressant au SNUipp.

Questions diverses

Ecole Jean Jaurès à Clermont-Ferrand

Pas de garde-corps, aux fenêtres du 2^{ème} étage. La Directrice a alerté la Mairie qui a répondu que les fenêtres sont aux normes.

Problèmes relationnels entre parents et enseignants

En cas d'atteinte des personnels, ceux-ci peuvent porter plainte et demander la protection fonctionnelle par l'intermédiaire de leur IEN et contacter bien sûr le SNUipp.

La FSU demande que les IEN interviennent rapidement quand les équipes le demandent et répondent aux difficultés rencontrées. Elle déplore des délais variables des réponses et demande plus de réactivité de l'administration dans ces situations très souvent tendues.

Groupe de travail école du XXI^{ème} siècle

Un groupe de travail pour établir un cahier des charges pour une école du 21^{ème} siècle afin que les restructuration et constructions d'écoles répondent aux besoins a été acté.

FSU, SUD et UNSA ont voté pour.

FO n'a pas pris part au vote.

Difficultés avec des élèves

Plusieurs cas d'élèves mettant en difficultés des enseignants ont été évoqués en CHSCT.

La FSU a demandé que le plan de formation propose de l'analyse de la pratique.

Canicule

Avis voté à l'unanimité pour la dotation par les mairies de matériel nécessaire à la lutte contre la canicule.

La FSU a demandé que l'Administration prenne ses responsabilités y compris en relayant auprès de la préfecture la nécessité de fermer les écoles lorsque les conditions de température ne permettent pas de travailler dans de bonnes conditions. Il n'est pas normal de laisser les enseignants se débrouiller.

Problème de protection lors d'une information préoccupante (IP)

Le problème d'anonymat et la peur des représailles devrait conduire à une réflexion.

La plaquette de la DSDEN indique sur son site que « La famille doit toujours être avertie de la transmission d'une information préoccupante à la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) par le service à l'origine de l'écrit, sous réserve que cette information ne soit pas source d'aggravation du danger pour l'enfant ».

Pour en savoir plus sur la protection de l'enfance :

<http://www.ac-clermont.fr/dsden63/personnels/protection-de-l-enfance/>

Allègements de service

Sur 21 demandes, 7 ont été accordées.

Pour les demandes refusées, des aménagements de postes sont possibles comme par exemple l'octroi d'une tierce personne. Il a été demandé un bilan des attributions dans le cadre de reconnaissance de handicap. L'avis de la référente « handicap » du rectorat, Madame Touati (1), peut être sollicité pour appuyer les demandes.

Notre département est passé de 16 allègements de service accordés l'an dernier à 7 cette année.

Pour la FSU, il est inacceptable que des collègues financent eux-mêmes leurs allègements de service par des demandes de temps partiels. Toute demande soutenue par la médecine de prévention refusée peut être contestée !

(1) Mme Sonia TOUATI

Correspondant handicap académique

3, avenue Vercingétorix - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

04 73 99 31 58

sonia.touati(@)ac-clermont.fr



SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr

SNU*ipp* - FSU